

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 24 avril 2017

N/Réf. : 06595 (109322)

Objet : Demande d'accès à l'information reçue le 20 avril 2017 concernant un accident de la circulation et dont la cause probable du décès était le manque de panneaux de sécurité routière bilingues

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 20 avril 2017 visant à obtenir les rapports d'investigation concernant *un accident de la circulation et dont la cause probable du décès était le manque de panneaux de sécurité routière bilingues*.

Aux termes des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous constatons que le document dont vous demandez l'accès *n'est pas détenu par notre organisme ou est inexistant ou n'existe plus puisqu'il a été détruit conformément aux dispositions de la Loi sur les archives, RLRQ, chapitre c. A-2.1. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à votre demande.*

Conformément à l'article 51 de *la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ chapitre A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées



Dana Deslauriers, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

DD/ns